

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trente-deuxième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 7 décembre 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 8 FÉVRIER 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ARBOUR, Sylvain Membre socio-économique	X (Visio)		LABERGE, Murielle Rectrice	X (Visio)	
BOUTTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation	X (Visio)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues	X (Visio)	
BRIAND, Louise Professeure - Départ. Sciences sociales	X (Visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (Visio)	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X (Visio)		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X (Visio)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur - Départ. Sciences sociales	X (Visio)		WASSONGUEMA, Charifat Passekede Nongzenga Étudiante	X (Visio)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique		X*	Siège vacant Membre socio-économique		
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X (Visio)		Siège vacant Personne cadre supérieure		
KAMAL, Najat Membre socio-économique		X	Siège vacant Personne représentant les diplômées et diplômés		
Observateurs	Présent	Absent	Invitées	Présent	Absent
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X (Visio)		FORGET, Hélène Doyenne des études	X (point 5)	
LAROCQUE, André Directeur général - Fondation de l'UQO	X (Visio)		LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (point 4.1)	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X (Visio)		Personne convoquée	X (point 5)	
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCP	X (Visio)		-		
ROCHEFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X (Visio)		-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (Visio)		AUGER, Mireille	X (Visio)	
<i>*Absence motivée.</i>					

En l'absence du président, monsieur Patrick Duguay, et en raison de la vacance au poste de vice-président ou de vice-présidente, l'on convient de confier la présidence de la présente séance à la rectrice, madame Murielle Laberge. Cette dernière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

Elle souligne la présence de madame Lise Legault, directrice du Service des finances, qui présentera le point 4.1.

Elle invite ensuite les membres à amorcer une réflexion quant à leur intérêt à siéger aux postes à pourvoir au sein du conseil d'administration (vice-présidence) ainsi qu'au comité exécutif (deux postes de membres externes). La liste des postes à pourvoir et des personnes admissibles à y siéger sera envoyée aux membres dans les prochains jours et les nominations à ces postes pourraient se faire lors de la réunion du conseil du 8 février prochain.

Enfin, c'est avec émotion qu'elle présente par la suite la vidéo soulignant l'ouverture de la nouvelle Clinique universitaire d'orthopédagogie de l'UQO mise sur pied en collaboration avec le Centre de pédiatrie sociale de Gatineau. Véritable atout pour le milieu de l'éducation,

la clinique dirigée par la professeure Ruth Philion accueille depuis l'automne une vingtaine d'élèves du primaire et du secondaire de différentes écoles de Gatineau.

1.- Adoption de l'ordre du jour

L'on convient de modifier le libellé du point 2 « Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle », par « Déclaration de conflits d'intérêts ».

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts
- 3.- Désignation d'une personne à titre de personne convoquée au conseil d'administration, au comité exécutif et à la commission des études de l'UQO
- 4.- Affaires administratives et financières
 - 4.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021
 - 4.2 Adoption du budget révisé du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021
 - 4.3 Orientations budgétaires 2021-2022
 - 4.4 Modifications au plan des effectifs
- 5.- Confidentiel (à huis clos)
- 6.- Procès-verbal :
 - 6.1 Quatre cent trente et unième (26 octobre 2020) réunion
 - 4.1.1 Adoption
 - 4.1.2 Affaires en découlant
- 7.- Entérinement des décisions de la :
 - 7.1 Quatre cent trente-neuvième (19 octobre 2020) réunion du comité exécutif
- 8.- Affaires générales et corporatives
 - 8.1 Information du président
 - 8.2 Information de la rectrice
 - 8.3 Projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs en lien avec les procédures relatives à l'éthique de la recherche*
- 9.- Affaires académiques
 - 9.1 Émission d'une attestation d'études – programme court deuxième cycle
 - 9.2 Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2020-2021
 - 9.3 Projet de création d'un certificat en approches éducatives
 - 9.4 Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique (7833) au campus de Saint-Jérôme

9.5 Projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en gestion de projet (régime coopératif)

10.- Nominations

10.1 Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

10.2 Nomination d'un membre au comité de protection des animaux

10.3 Nomination d'un membre à la commission des études

11.- Période d'information et questions

12.- Dépôt de documents

12.1 Reddition de comptes - Demandes traitées par le comité d'éthique de la recherche pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

12.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356)

12.3 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en administration scolaire (3764)

12.4 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en travail social, profil avec mémoire (3763) et avec stage (3563)

13.- Prochaine réunion (lundi 8 février 2021)

14.- Clôture de la séance

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3. Désignation d'une personne à titre de personne convoquée au conseil d'administration, au comité exécutif et à la commission des études de l'UQO

L'article 49 du *Règlement général* de l'UQO stipule que le statut de « personne convoquée » est conféré pour chacune des instances au personnel de direction supérieure qui n'en est pas déjà membre ainsi qu'au personnel de direction, dans ce dernier cas, désigné par le recteur. Ces personnes sont assujetties aux mêmes dispositions du présent règlement applicables aux membres, en faisant les adaptations nécessaires.

L'article 95 dudit Règlement précise quant à lui que le comité exécutif se compose du président du conseil, de la rectrice et d'un personnel de direction supérieure membre du conseil, lesquels en sont membres d'office et de quatre (4) membres du conseil, soit deux (2) autres membres externes et deux (2) membres internes.

Le 26 octobre 2020, le conseil d'administration a adopté la résolution 431-CA-6632 concernant la nomination madame Muriel Dufour à titre de vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour un mandat de cinq (5) ans commençant le 15 novembre 2020. Le 3 novembre 2020, une demande de décret gouvernemental a été déposée par l'UQO en vue désigner madame Muriel Dufour comme membre du conseil siégeant à titre de personne occupant une fonction de direction, pour un premier mandat de cinq (5) ans, le tout en conformité avec l'article 32, paragraphe b) de la *Loi sur l'Université du Québec*.

Dans l'attente de cette nomination par le Conseil des ministres, le conseil

d'administration est invité à conférer à madame Muriel Dufour, vice-rectrice à l'administration et aux ressources, le titre de personne convoquée au conseil d'administration et au comité exécutif, pour un mandat commençant le 7 décembre 2020 et prenant fin dès l'émission du décret gouvernemental la désignant membre du conseil d'administration de l'UQO, et à lui conférer également le titre de personne convoquée à la commission des études, et ce, pour la durée de son mandat de cadre supérieure.

L'on convient en séance de laisser le soin à la commission des études de désigner elle-même les personnes qu'elles souhaitent y convoquer. La résolution est ainsi corrigée en ce sens.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6642 concernant la désignation d'une personne à titre de personne convoquée au conseil d'administration et au comité exécutif de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

4. Affaires administratives et financières

4.1 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021

I OBLIGATIONS

L'article 56.5 a) du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais* qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci approuve le budget annuel révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget révisé déficitaire de 680,7 k\$ pour l'année 2020-2021 et malgré le déficit proposé, l'équilibre budgétaire est visé en fin d'année.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2020-2021 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2020-2021 vs Budget révisé 2020-2021

	Budget initial 2020-2021 (\$=000)	Budget révisé 2020-2021 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	96 795,4 \$	96 617,2 \$	(178,2) \$
Charges	94 201,3 \$	94 149,4 \$	(51,9) \$
Moins : Virements interfonds	3 640,7 \$	3 148,5 \$	(492,2) \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(1 046,6) \$	(680,7) \$	365,9 \$

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la révision budgétaire.

1. Contexte budgétaire

Au printemps dernier, considérant l'incertitude liée à la crise sanitaire et son impact sur les activités de l'UQO, le budget initial adopté pour permettre à l'UQO de fonctionner a été établi en utilisant les données du budget initial 2019-2020 auquel des aménagements ont été effectués pour prendre en compte les ajustements relatifs à la masse salariale régulière, aux non-récurrences ainsi qu'à la subvention relative aux parcours en science

III FAITS SAILLANTS (suite)

de l'éducation qui avait été allouée à l'Université après l'établissement du budget initial 2019-2020.

En août dernier, une correction budgétaire a été proposée, considérant notamment, les consignes du gouvernement et du Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en lien avec la pandémie, les effets de la pandémie sur les opérations de l'Université, l'offre de cours en présentiel et en non-présentiel, les mesures de distanciation et les mesures sanitaires mises en place ainsi que la possibilité d'une deuxième vague de la pandémie. Une

marge budgétaire supplémentaire de 750 000 \$ a été accordée à la rectrice, afin de permettre d'assurer le fonctionnement de l'Université.

2. Processus budgétaire

La base budgétaire utilisée ainsi que le contexte de la crise sanitaire ont causé de nombreux écarts budgétaires ainsi que de nouveaux besoins. Les gestionnaires ont été invités à limiter leurs demandes aux coûts incompressibles, aux coûts exceptionnels liés à la COVID-19, aux engagements contractuels de l'Université ou encore aux coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. La marge de manœuvre qui avait été accordée à la rectrice a permis à l'UQO d'engager des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget et qui étaient nécessaires pour son fonctionnement, dans le cadre du contexte de la crise sanitaire.

Plusieurs des dépenses autorisées par la rectrice, à même la marge de manœuvre qui lui avait été accordée, étaient directement en lien avec l'enveloppe « Réussite en enseignement supérieur et relance économique » (règle budgétaire 2.1.28). Le comité de budget a pu bonifier les sommes allouées par la rectrice avec la portion restante de l'enveloppe.

De même, à la fin août, le MES a octroyé une nouvelle enveloppe intitulée « Soutien additionnel aux étudiants en contexte de crise sanitaire » (règle budgétaire 2.1.29). Certaines dépenses autorisées par la rectrice, à même la marge de manœuvre qui lui avait été accordée, étaient relatives à cette enveloppe. Le comité de budget a pu accueillir des demandes additionnelles avec le reste de l'enveloppe.

Il est à noter que conformément aux directives de présentation des subventions spécifiques 2020-2021 émises par le MES cet automne, les sommes relatives à la règle budgétaire 2.1.28 ont été retirées du budget de fonctionnement, car elles doivent être présentées au fonds avec restrictions.

Outre ces deux mesures, de nombreux réaménagements budgétaires ont été effectués. Les sommes autorisées à même la marge de manœuvre qui n'étaient pas en lien avec les règles budgétaires mentionnées précédemment ont été intégrées à la révision budgétaire. Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et des réductions proposées.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2020-2021 est de 5 072 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Si l'on compare l'effectif étudiant prévu au budget révisé à celui prévu au budget initial 2020-2021 (4 989 EEETP), on obtient une augmentation estimée à 1,66 % ainsi qu'une augmentation de 3,19 % par rapport à l'effectif de 2019-2020 (4 915 EEETP).

Par ailleurs, si l'on exclut l'effectif déréglé, qui n'est pas admissible au financement, on obtient une augmentation estimée à 0,89 % par rapport au budget initial 2020-2021 et une augmentation de 3,22 %, par rapport à l'effectif de 2019-2020 redressé en fonction des règles budgétaires en vigueur en 2020-2021.

4. Subvention

Considérant l'incertitude liée à la crise sanitaire et les craintes des établissements de l'impact de celle-ci sur l'effectif étudiant, le MES a proposé un modèle de financement exceptionnel pour l'année 2020-2021. Habituellement, l'allocation initiale est établie sur la base de l'effectif financé de l'année T-2. Puis, un recomptage est effectué, afin que le financement corresponde à celui de l'année courante.

III FAITS SAILLANTS (suite)

Exceptionnellement en 2020-2021, le MES octroie le financement sur la base de l'effectif financé de l'année 2018-2019, redressé en fonction des règles budgétaires en vigueur en 2020-2021. Cette façon de procéder permet ainsi aux établissements d'éviter l'incertitude attribuable au recomptage de la subvention.

La notion de lissage a été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du MES pour les EEETP et pour les EEETPP (effectif étudiant en équivalence au temps plein pondéré), puisque l'effectif étudiant de 2018-2019 était en diminution. Le lissage a permis d'atténuer l'impact de la diminution de l'effectif étudiant en 2018-2019 sur le financement de l'année

courante.

La hausse de la subvention de 465 800 \$ est principalement attribuable à l'estimation de l'indexation de la subvention pour le volet masse salariale (PSG) ainsi qu'à l'octroi d'un soutien additionnel aux étudiants en situation de crise sanitaire. Toutefois, l'impact favorable de ces deux éléments est diminué par le transfert de subventions au fonds avec restrictions et la réduction de la subvention pour le développement régional.

5. Produits

Les produits affichent une baisse de 178 200 \$. L'augmentation de la subvention et celle des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) est en effet compensée par une diminution significative des ventes externes. La baisse de ces ventes externes, qui incluent les ventes du centre sportif ainsi que les produits provenant des résidences et des stationnements, est directement liée au contexte de la pandémie.

6. Charges

Les prévisions de charges ont été revues en fonction des nouveaux éléments connus qui pouvaient les influencer de manière significative d'ici la fin de l'année financière. Les charges affichent une diminution de 544 100 \$ par rapport au budget initial. Plusieurs ajustements à la hausse de certaines charges sont compensés par des ajustements à la baisse dans d'autres rubriques. L'utilisation d'un virement discrétionnaire de 288 000 \$ effectué en 2019-2020 pour l'achat de mobilier et d'équipements a permis de réduire le montant des virements interfonds qui doivent être faits notamment au fonds d'immobilisations, puisque la seule source de revenus de ce fonds, considérant les charges relatives aux immobilisations, provient des virements interfonds en provenance du fonds de fonctionnement. En effet, les charges qui y sont imputées aux prévisions budgétaires ne sont pas admissibles à une autre source de financement.

La masse salariale représente 82,23 % du budget. La révision des données du budget initial entraîne, entre autres, une augmentation significative des coûts de la masse salariale des chargés de cours.

Suite à la présentation, la directrice du Service des finances, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim répondent aux questions et commentaires de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- L'augmentation de la charge salariale des personnes chargées de cours;
- Les virements interfonds;
- Le projet de création d'un certificat en approches éducatives.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 3 – Abstention : 0) d'adopter la résolution 432-CA-6643 concernant l'approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 41).

4.2 Adoption du budget révisé du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le MES a rendu public son dernier *Plan quinquennal des investissements universitaires 2020-2025* (PQIU) à l'été 2020 et les montants consentis à l'UQO ont été majorés depuis l'adoption du budget du fonds d'investissement par le conseil d'administration en avril dernier.

Pour cette raison, un budget révisé des investissements est présenté au conseil afin de refléter ces modifications et préciser les allocations accordées par le MES en 2020-2021. Les montants des enveloppes budgétaires allouées en 2020-2021 par le MES en immobilisations

pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	1 003 000 \$
• Enveloppe de rénovation	<u>3 595 000 \$</u>
	4 598 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	507 000 \$
• Sécurité de l'information	82 000 \$
• Violences sexuelles	<u>162 000 \$</u>
	<u>5 349 000 \$</u>

Par la même occasion, une revue des projets a été effectuée en fonction des nouveaux éléments d'informations connus depuis le début de l'année financière. Pour 2020-2021, les investissements prévus pour la réalisation des projets sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	732 491 \$
• Enveloppe de rénovation	2 084 324 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	<u>199 551 \$</u>
	3 016 366 \$
• Renouvellement du parc mobilier	539 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	471 000 \$
• Sécurité de l'information	60 000 \$
• Violences sexuelles	<u>162 000 \$</u>
	<u>4 248 366 \$</u>

Les réserves requises pour les projets futurs sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	1 000 000 \$
• Enveloppe de rénovation	7 268 350 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	<u>425 000 \$</u>
	8 693 350 \$
• Renouvellement du parc mobilier	218 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	<u>339 000 \$</u>
	<u>9 250 350 \$</u>
Total engagé	<u>13 498 716 \$</u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année selon la nature, l'ampleur et les besoins des travaux.

Suite à la présentation, la vice-rectrice à l'administration et aux finances répond aux questions et commentaires de membres, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le développement du campus de Saint-Jérôme;
- Les virements interfonds.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 3 – Abstention : 0) d'adopter la résolution 432-CA-6644 concernant l'adoption du budget révisé du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur della Faille quitte la séance (17 h 55).

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 2 – Abstention : 0) d'adopter la résolution 432-CA-6645 concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

On traite le point 5 à ce moment-ci de la séance (17 h 57).

4.3 Orientations budgétaires 2021-2022

Dans le cadre de la préparation du budget 2021-2022, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le ministère de l'Enseignement supérieur, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2021-2022 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Définir et soutenir la planification stratégique 2021-2026;
- Assurer et maintenir l'accélération et le développement des nouveaux programmes particulièrement dans les domaines de la santé et des sciences;
- Soutenir le projet de modernisation de l'admission et l'inscription étudiante;
- Soutenir la réussite des étudiants par l'intégration à l'enseignement de pratiques et d'outils pédagogiques innovants;
- Mettre en place et promouvoir les pratiques d'EDI (Équité, Diversité, Inclusion);
- Mettre en place et promouvoir des outils pour renforcer la sécurité des actifs informationnels;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe;
- Soutenir la campagne majeure de financement de la Fondation de l'UQO;
- Soutenir l'Université dans le développement de sa mission régionale;
- Poursuivre et soutenir le projet de consolidation immobilière du campus de Gatineau;
- Poursuivre et soutenir le projet d'agrandissement du Campus de Saint-Jérôme.

La rectrice précise que dans le cadre du développement de sa mission régionale, l'UQO prévoit, entre autres, soutenir financièrement l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO). Elle répond par la suite aux questions et commentaires de membres relativement aux éléments suivants :

- Elle précise l'orientation concernant l'EDI;
- Elle précise les éléments de développement de sa mission régionale, outre l'ODO;
- Elle souligne l'importance de renforcer la sécurité des actifs informationnels.

Suite à la présentation, deux amendements à la résolution sont proposés.

Amendement 1

Il est proposé d'ajouter l'orientation suivante, soit de « Limiter les virements interfonds provenant du budget de fonctionnement, outre celui concernant le bail emphytéotique ».

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 3 – Contre : 7 – Abstention : 0) de rejeter la demande d'amendement.

Amendement 2

Il est proposé :

- D'ajouter l'orientation suivante
 - « Limiter les virements interfonds provenant du budget de fonctionnement, outre celui concernant le bail emphytéotique ».
- De retirer les orientations suivantes :
 - « Viser l'équilibre budgétaire »;
 - « Poursuivre et soutenir le projet de consolidation immobilière du campus de Gatineau »;
 - « Poursuivre et soutenir le projet d'agrandissement du Campus de Saint-Jérôme ».

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 3 – Contre : 7 – Abstention : 0) de rejeter la demande d'amendement.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 7 – Contre : 2 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 432-CA-6646 concernant les orientations budgétaires 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Modifications au plan des effectifs

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2020-2021 :

Au 8 décembre 2020 :

1. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en technologies de l'information (intégrateur Web) au Service des technologies de l'information à Gatineau.
2. Abolition d'un (1) poste de bureau du personnel de soutien de commis à la comptabilité au Service des finances à Gatineau;
3. Création d'un (1) poste de bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau.

Au 1^{er} janvier 2021 :

4. Abolition d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en administration au Décanat de la gestion académique.
5. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en administration – gestion départementale au Décanat de la gestion académique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6647 concernant la modification au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

5. Point confidentiel (à huis clos)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6648; laquelle est confidentielle.

6. Procès-verbal

6.1 Quatre cent trente et unième (26 octobre 2020) réunion

6.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trente et unième (26 octobre 2020) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la correction suivante :

Point 9 (p. CA-8) – *Comité de désignation des administratrices et administrateurs* : L'on convient de modifier le premier paragraphe comme suit :

« Un membre propose que le conseil d'administration tienne une réunion extraordinaire afin de mener une réflexion sur le processus de nomination des membres socio-économiques, plus particulièrement (...) »

Par

« Un membre propose que le conseil d'administration tienne une réunion extraordinaire afin de mener une réflexion sur le processus de nomination des membres socio-économiques **notamment**, plus particulièrement (...) ».

6.1.2 Affaires en découlant

La rectrice, les vice-rectrices et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trente et unième (26 octobre 2020) réunion, les suites régulières ont été données.

7. Entérinement des décisions de la :

7.1 Quatre cent trente-neuvième (19 octobre 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-neuvième (19 octobre 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

8. Affaires générales et corporatives

8.1 Information du président

En l'absence du président, aucune information n'est transmise.

8.2 Information de la rectrice

Elle souligne les nombreuses démarches de représentation effectuées auprès du gouvernement pour apporter du financement additionnel à l'UQO.

8.3 Projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs en lien avec les procédures relatives à l'éthique de la recherche*

D'une part, la modification de certains articles du *Règlement des études de cycles supérieurs* (RECS) a pour but de clarifier que la responsabilité éthique est tripartite, c'est-à-dire qu'elle incombe à l'étudiante ou l'étudiant, à sa directrice ou son directeur de recherche et aux responsables de programme. Elle met aussi l'accent sur l'importance du rôle des responsables de programme et des directrices et directeurs de recherche auprès des étudiantes et des étudiants dans l'application et le respect de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* et de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*.

D'autre part, la modification d'autres articles est nécessaire afin d'aligner le RECS sur le processus, les termes et les noms de documents maintenant utilisés avec la nouvelle plateforme de gestion des dossiers éthiques (NAGANO). Ce nouveau processus demande notamment une plus grande flexibilité pour le dépôt du formulaire de nomination du sujet de recherche, car il peut entraîner des délais plus longs. Cette flexibilité évitera aussi de pénaliser les étudiantes et les étudiants.

Cette proposition de modification est le fruit d'un travail de collaboration entre le Décanat des études et le Comité d'éthique de la recherche. Elle a reçu un avis favorable de la commission des études le 8 octobre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6649 concernant le projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs en lien avec les procédures relatives à l'éthique de la recherche*; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur André Larocque quitte la séance (19 h 20).

9. Affaires académiques

9.1 Émission d'une attestation d'études – programme court deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre l'attestation d'études à la personne qui a satisfait aux exigences du programme court de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6650 concernant l'émission d'une attestation d'études – programme court deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

9.2 Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2020-2021

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2021-2022, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2021-2022 est fixé à 255.

Conformément à la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2021-2022 a été soumis à la Commission des études pour recommandation au Conseil d'administration, le 12 novembre 2020 (résolution CE-375-2338).

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en Comité des affaires départementales sur le sujet.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2020-2021 :

École multidisciplinaire de l'image, Département d'études langagières, Département de psychoéducation et psychologie, Département de travail social, Département des sciences sociales, Département des sciences naturelles :

- La répartition effective au 1^{er} mai 2021 serait la même que la répartition effective au 1^{er} mai 2020.

Département des sciences administratives

- La répartition effective au 1^{er} mai 2021 sera de 39 postes, soit un poste en moins (opérations et information) à Gatineau par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2020.
- Lorsqu'un poste se libèrera au DSA, celui-ci sera transféré au DII (informatique) pour la cybersécurité.

Département de relations industrielles

- La répartition effective au 1^{er} mai 2021 sera de 16 postes, soit un poste en moins (gestion des ressources humaines et psychologie du travail) à Gatineau par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2020.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim précise qu'une correction a été apportée à la répartition de ce Département. Les postes seront répartis comme suit, soit donc de 15 postes à Gatineau et d'un poste à Saint-Jérôme. Suite à ses explications du concernant la volonté du Département de relations industrielles de transférer un poste de professeur sur le site de l'UQO à Saint-Jérôme dans le champ de la gestion des ressources humaines, l'on convient en séance de retirer le 3^e dispositif de la résolution, soit : « D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim à effectuer en cours d'année, le cas échéant, pour le département de relations industrielles exclusivement et après recommandation de son assemblée départementale, toute modification à la répartition par site de travail des postes de professeur ».

Département des sciences comptables

- Transfert d'un poste de Gatineau (comptabilité financière) à Saint-Jérôme

Département des sciences de l'éducation

- Transfert d'un poste de Gatineau (administration scolaire) à Saint-Jérôme

Département d'informatique et d'ingénierie

- La répartition effective au 1^{er} mai 2021 sera de 21 postes, soit l'ajout d'un poste en informatique à Saint-Jérôme par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2019.

Département des sciences infirmières

- La répartition effective au 1^{er} mai 2021 sera de 29 postes, soit l'ajout d'un poste en intervention infirmière à Saint-Jérôme par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2020.

Un membre souligne que tous les nouveaux postes sont à Saint-Jérôme et qu'un nombre important de postes ont aussi été transférés à Saint-Jérôme. Elle invite à la réflexion à cet effet puisque la mission de l'UQO, qui était d'abord en Outaouais, tend à se déplacer. La rectrice en prend note, mais réaffirme sa confiance envers les départements quant à ses décisions.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6651 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

9.3 Projet de création d'un certificat en approches éducatives

Le présent document a pour but de proposer le projet d'un nouveau programme de premier cycle qui est un certificat en approches éducatives. Cette initiative prend appui sur les besoins du contexte actuel dans le milieu de l'éducation, de l'intérêt de personnel enseignant qualifié d'accéder à des connaissances nouvelles et d'acquérir des compétences additionnelles leur permettant de développer davantage leur expertise en termes de développement professionnel.

Outre les programmes de baccalauréat traditionnels menant au brevet, une mineure en approches éducatives comportant 30 crédits est déjà offerte au campus de Gatineau depuis 2009, mais elle est liée à la majeure en muséologie et patrimoines. Or, certains cours du cheminement ne sont plus offerts, ce qui a nécessité de procéder à la révision de ce programme de formation. Il est toutefois question de maintenir ce programme dans sa forme initiale, une mineure. Cet état des faits, combiné à la nécessité de bonifier l'offre de formation avec un programme de 30 crédits, moins contraignant, qui répond plus particulièrement aux besoins actuels des milieux, a conduit vers la proposition d'un certificat en approches éducatives au conseil du module des sciences de l'éducation.

Le projet d'un certificat de premier cycle que se propose d'offrir l'UQO répond à la demande des milieux scolaires pour avoir accès à un programme flexible de formation en éducation ne nécessitant pas l'obtention d'un brevet d'enseignement. Ainsi, le certificat en approches éducatives pourra former du personnel dont le profil diffère. Il est donc destiné :

1) aux personnes enseignantes spécialisées, qui sont légalement qualifiées et qui aspirent à relever d'autres défis professionnels, 2) aux personnes enseignantes non légalement qualifiées, qui ont besoin d'une formation pertinente leur permettant d'enseigner sporadiquement dans des contextes éducatifs scolaires, mais qui ne souhaitent pas nécessairement obtenir un brevet d'enseignement, 3) aux animateurs et animatrices et aux formateurs et formatrices professionnels et socioculturels qui enseignent dans des contextes formels et non-formels (gouvernement, musée, municipalités et entreprises).

Dans sa formule flexible, le certificat en approches éducatives va permettre aux étudiants et étudiantes ayant déjà un emploi en enseignement ou en accompagnement auprès d'un groupe de personnes apprenantes, d'acquérir des connaissances en pédagogie selon leurs besoins plus spécifiques.

Le projet création d'un certificat en approches éducatives a reçu un avis favorable de la commission des études le 12 novembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6652 concernant le projet de création d'un certificat en approches éducatives; laquelle est jointe en appendice.

9.4 Projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique (7833) au campus de Saint-Jérôme

La mise en place du programme de baccalauréat en informatique au campus de Saint-Jérôme, qui est déjà offert au campus de Gatineau, souhaite principalement répondre aux besoins de formation en informatique de personnes étudiantes dans la région des Laurentides et plus largement dans l'ensemble du Québec. L'ouverture de ce programme permettra en effet une plus grande accessibilité par ceux/celles-ci à une formation dans le domaine de l'informatique, particulièrement dans le contexte social actuel qui encourage le travail à domicile et l'utilisation d'outils technologiques.

Le conseil de module de l'informatique et l'assemblée départementale d'ingénierie et d'informatique ont donné un avis favorable au projet d'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme. Le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique au campus de Saint-Jérôme a aussi reçu un avis favorable de la commission des études le 12 novembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6653 concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique (7833) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

9.5 Projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en gestion de projet (régime coopératif)

Puisque l'admission au programme est possible uniquement sur la base d'études universitaires, le programme est conçu en fonction d'un cheminement imposé pour chacun des trimestres. Cela permet notamment de favoriser une saine gestion du programme en regroupant dans les cours les étudiants des autres programmes en gestion de projet.

Afin d'assurer la mise en œuvre du cheminement imposé, il est proposé d'ajouter une condition d'admission au programme qui permet d'éviter les écueils liés à la multiplication des profils et des parcours particuliers au sein du programme.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études le 12 novembre 2020.

L'on convient de reporter l'adoption de ce point à une réunion ultérieure afin de requérir entretemps des informations additionnelles concernant les conditions d'admissions, lesquelles, dans la forme présentée, semblent limitatives.

10. Nominations

10.1 Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre

les violences à caractère sexuel

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*.

Le 28 septembre 2020, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO élit de nouveau madame Catherine Béland à titre de représentante des personnes chargées de cours pour siéger au comité pour un nouveau mandat de 2 ans, et ce, en remplacement de madame Marie-Josée Bourget.

Le 11 septembre 2020, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté étudiante afin de pourvoir le siège vacant.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations sur recommandation du secrétaire général.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6654 concernant la nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (**Catherine Béland, Madeleine Lefebvre**); laquelle est jointe en appendice.

10.2 Nomination d'un membre au comité de protection des animaux

Le 16 juin 2014 (résolution 376-CA-5721) le conseil d'administration a adopté la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*.

Conformément à l'article 4 de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité de protection des animaux (CPA), incombe au conseil d'administration.

L'Association générale des étudiantes et étudiants a désigné madame Emmanuelle Bureau afin de pourvoir le siège vacant. Cette étudiante est éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général.

Le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de huit années de service consécutives.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6655 concernant la nomination d'un membre au comité de protection des animaux (**Emmanuelle Barreau**); laquelle est jointe en appendice.

10.3 Nomination d'un membre à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs pour la désignation d'un professeur appelé à pourvoir le poste d'un membre dont le mandat est échu.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 8 octobre 2020, a désigné monsieur Daniel Pelletier, professeur et codirecteur du Module des sciences de l'administration, en remplacement de monsieur Sylvain Brousseau, dont le mandat s'est terminé le 30 juin 2020.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CA-6656 concernant la nomination

d'un membre à la commission des études (**Daniel Pelletier**); laquelle est jointe en appendice.

11. Période d'information et questions

Le secrétaire général rappelle aux membres qu'à compter de janvier 2021, seule la plateforme de dépôt de documents *Dilitrust Exec* sera utilisée pour les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif.

Un membre invite la direction à limiter les envois de documents de dernières minutes, notamment dans les heures qui précèdent les réunions.

12. Dépôt de documents

Un membre se questionne sur la pertinence de déposer auprès du conseil d'administration les synthèses d'évaluations périodiques des programmes.

12.1. Reddition de comptes - Demandes traitées par le comité d'éthique de la recherche pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

12.2. Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356)

12.3. Synthèse de l'évaluation périodique du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en administration scolaire (3764)

12.4. Synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en travail social, profil avec mémoire (3763) et avec stage (3563)

13. Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 8 février 2021 à 16 h 30.
Comité plénier le 20 janvier

14. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h.

Original signé par :

Patrick Duguay, président d'assemblée
Murielle Laberge, rectrice